

**Intervention de Lejla Dervišagić, Conseil de l'Europe**  
**Berne, le 15 mai 2015**

Madame la Présidente,  
Mesdames et Messieurs vice-Présidents,  
Mesdames et Messieurs anciens Présidents, membres de l'EPRA  
Chère Emmanuelle,

Je tiens tout d'abord à vous souhaiter un joyeux 20<sup>ème</sup> anniversaire et à vous remercier d'avoir impliqué le Conseil de l'Europe dans vos réunions de travail depuis votre création.

A la création de l'EPRA en avril 1995, le Conseil de l'Europe comptait 34 Etats membres.  
Aujourd'hui nous sommes 47.

L'adhésion de chaque nouvel Etat membre a placé le Conseil de l'Europe face à des nouveaux défis et a contribué à un enrichissement mutuel dans l'espace européen.

Au cours de ces 20 dernières années, le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe a adopté environ 37 Recommandations et 27 Déclarations traitant thématiques pouvant aller de la question des discours de haine jusqu'aux médias des services publics en passant par la protection des journalistes.

La question de la régulation du secteur de la radiodiffusion a toujours fait partie des travaux du Conseil de l'Europe et a notamment fait l'objet des textes majeurs tels que :

- La [Recommandation R 2000 23](#) concernant l'Indépendance et les fonctions des autorités de régulation du secteur de la radiodiffusion
- La [Recommandation R 2007 2](#) sur le pluralisme des médias et de la diversité du contenu des médias
- La [Recommandation R 2011 7](#) sur une nouvelle conception des médias
- La [Recommandation R 2007 3](#) sur la mission des médias de service public dans la société de l'information et
- La [Recommandation R 2012 1](#) sur la gouvernance des medias de service public.

Notre Comité directeur en 20 ans a changé de nom à plusieurs reprises : du Comité directeur sur les moyens de communication de masse on est passé au Comité directeur sur les médias et la société de l'information pour s'adapter justement aux défis lancés par les nouvelles technologies.

On remarque d'ailleurs que l'Internet a pris une place importante dans nos travaux.

En effet, depuis la réunion de Tbilissi, les 2 dernières recommandations adoptées par le Comité des Ministres concernent

- [la libre circulation transfrontière des informations sur internet](#) et
- [la protection des droits de l'homme pour les utilisateurs d'internet.](#)

De plus, notre Comité directeur travaille à l'élaboration d'un projet de recommandation sur la liberté d'Internet.

Mais, peu importe à quelle vitesse la technologie avance, il ne faut pas oublier que la liberté d'expression et le libre accès à l'information sont à la base de l'existence de chaque société démocratique et font partie d'un de nos droits fondamentaux.

La Déclaration adoptée par l'ERGA à Paris en avril le précise clairement, je remercie les membres de l'ERGA d'une telle initiative.

Je voudrais souligner qu'un de nos grands chantiers en cours porte sur la protection des journalistes.

En avril 2014 le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe a adopté une [Déclaration relative à la protection et la sécurité des journalistes](#) qui a débouché sur la création d'un mécanisme d'alerte sous la forme d'une [plateforme en ligne](#) où les organisations non-gouvernementales - partenaires peuvent publier les alertes concernant la violation des droits de journalistes dans toute l'Europe en temps réel.

Ce mécanisme vient d'être lancé (début avril 2015) et nous espérons qu'il fera ses preuves et jouera son rôle d'un nouveau « chien de garde ».

Un projet de Recommandation à ce sujet est également en cours d'élaboration.

En ce qui concerne la mise en œuvre de nos textes juridiques, nous continuons à développer des activités de coopération et d'assistance en Ukraine, dans les pays de l'Europe du Sud-Est, dans les pays du Caucase du Sud et en Moldova.

Dans toutes ces activités, les régulateurs sont toujours un de nos partenaires principaux.

J'avais déjà mentionné lors de la réunion de Budva, l'étude réalisée par le Conseil de l'Europe sur l'indépendance du régulateur albanais (sur la base de la méthodologie INDIREG) à la demande du Parlement albanais.

Suite à cette étude, avec notre soutien, des recommandations sont en train d'être élaborées afin de faciliter le travail de l'AMA.

Nous avons récemment travaillé avec les régulateurs du Monténégro, de Bosnie-Herzégovine, le régulateur serbe et macédonien sur différents sujets (discours de haine, droit d'auteur, droit à la vie privée, la protection des minorités) et nous espérons continuer et étendre nos collaborations.

Je suis heureuse de mentionner la toute récente adoption par l'Ukraine d'une nouvelle loi sur la radio et la télévision où la plupart des recommandations émises par le Conseil de l'Europe ont été prise en compte.

C'est d'ailleurs le fruit d'une coopération étroite et de longue date avec l'Ukraine.

Comme vous le savez, le Conseil de l'Europe élargit ses activités en dehors de ses frontières, notamment en Tunisie et au Maroc.

Nous soutenons le régulateur tunisien dans son travail de réflexion sur un projet d'une loi organique relatif au secteur audiovisuel suite à l'adoption de la nouvelle constitution en 2014.

Nous sommes également en contact avec le régulateur marocain.

Le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe a pris une décision de proposer aux représentants du Maroc et de la Tunisie la participation avec un statut d'observateur à notre Comité directeur dans le cadre de la mise en œuvre du Partenariat du voisinage.

Dans le même contexte, nous envisageons également de développer la coopération au niveau régional avec le RIRM.

Etant donné que la session de ce matin sera consacrée au pluralisme des médias, je voudrais attirer votre attention sur le fait qu'un des aspects liés au pluralisme des médias, à savoir la transparence de la propriété des médias, sera discuté à la session d'automne par l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe.

Le rapport « [Accroître la transparence de la propriété des médias](#) » a été adopté en Commission de la culture, de la science, de l'éducation et des médias en avril cette année et pourrait déboucher sur un projet de Recommandation.

Le projet préconise d'ailleurs un renforcement de la coopération avec l'EPRA dans ce domaine.

Je tiens également à mentionner un document important : il s'agit du [Rapport annuel du Secrétaire Général du Conseil de l'Europe](#) sur la situation des droits de l'Homme dans les Etats membres du Conseil de l'Europe.

Le rapport sort tous les ans. La grande nouveauté cette année c'est qu'il fait un état des lieux des menaces à la liberté des médias en Europe. Dans ce rapport, le Secrétaire Général justement souligne le danger du manque de transparence pour le pluralisme des médias.

Le rapport bien évidemment met en lumière d'autres menaces à la liberté d'expression, mais je ne mentionne que ce sujet-là étant donné que ce sujet sera discuté lors de notre prochaine session.

Je vous invite à lire le rapport dans son intégralité, vous pouvez le trouver sur [le site du Conseil de l'Europe](#).

Avant de terminer, je tiens à remercier les membres des autorités de régulation de beaucoup de pays ici présents auxquels je fais régulièrement appel pour participer à nos activités de coopération et d'assistance.

Nous sommes d'avis que l'échange de vues et de bonnes ou mauvaises pratiques est un grand moyen de résoudre beaucoup de dilemmes auxquels certains pays en transition font face. Votre aide dans cette démarche nous est précieuse.

C'est pour cela aussi que je tiens à souligner que le travail et les réunions de l'EPRA depuis sa création ont fait évoluer les pratiques en nous permettant à tous d'enrichir notre travail.

Je vous souhaite une bonne continuation et j'espère vous voir dans 20 ans !

Je vous remercie pour votre attention et, si je suis en mesure de le faire, je répondrais volontiers à vos éventuelles questions.